



1.3 ADR

L'obligation légale :

Il est impératif pour les intervenants dans le domaine du transport de suivre cette formation. Celle-ci est mise à jour tous les deux ans et il est recommandé de la renouveler au moins tous les cinq ans.

Détails de la formation

Durée : 4 heures

Coût : Facturation à l'heure, 85 € hors taxes.

LES MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE L'ACTION ET D'EN APPRÉCIER LES RÉSULTATS

Quiz initial et final Feed back collectif.

COMPÉTENCES VISÉES

Reconnaitre les risques et les dangers dans Matières dangereuses.
Manipuler correctement et en sécurité les marchandises dangereuses.

MODALITES D'ÉVALUATION

Le stagiaire est évalué à l'aide d'un quizz initial et d'un quizz final

CONTENU

- Introduction et présentation du programme
- L'ONU et les réglementations dans le transport
- Risques et dangers présentes dans l'ADR.
- Le règlement terrestre ADR, contenu, présentation générale et nomenclature
- L'arrêté « TMD »
- Les classes de dangers et groupe d'emballage
- Critère et contenu de chaque classe
- L'emballage des matières dangereuses
- Les emballages, GRV et grands emballages
- Épreuves et marquages
- L'étiquetage des colis
- Identification
- Etiquettes de dangers et de manutention
- Les documents de transports
- Déclaration de marchandises dangereuses
- Les consignes de sécurité
- Les véhicules
- Véhicules homologués
- Matériels de première intervention
- Signalisation et placardage/marquage
- Formation des conducteurs
- Chargement, déchargement des véhicules
- Conditions générales de chargement et déchargement
- Interdiction de chargement en commun
- Matière dangereuse et produits alimentaires
- Lieux de chargement et de déchargement
- Exemptions totales et régimes des quantités limitées, exceptées.
- Exemption du 1.1.3.6
- Cas des transports multimodes
- Responsabilités
- Responsabilités des différents intervenants
- Responsabilités en termes de sureté

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT :

Séance de formation en salle, exposé théorique (ppt), Paper-board, remise de document synthèse de la réglementation.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUE

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les différentes étapes obligatoires permettant d'effectuer un transport de marchandise dangereuses conditionnées en colis par route.
- Localiser les informations utiles dans la réglementation ADR ainsi que l'arrêté TMD.

PUBLIC VISÉ

- Les intervenants dans le transport de matières dangereuses,
- expéditeur, exploitant, destinataires, chargeurs, déchargeurs, transporteurs et emballeurs

PRÉREQUIS

Aucun.